

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

4SBL

BTV

Organisme Agréé

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N°: 4/04/201-15

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

Bw

DISTRIBUTEUR : Intercommunale Marche
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index: _____

PROCES-VERBAL DECONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSIONADRESSE DE L'INSTALLATION: 5340 Nazet

PROPRIETAIRE: _____

Adresse: _____

DEMANDEUR: _____

Adresse: _____

INSTALLATEUR: _____

Adresse: _____

TVA ou CI: _____

me de camp 16
1300 Limal
617 788 143

Date du contrôle : le 01/12/04 Type de contrôle : examen de conformité visite de contrôle suivant :

RGIE art. 270 RGIE art. 271 RGIE art. 270 RGIE art. 262 B.T. art. 231 (Prescriptions distributeur)

Intercommunale Marche

l'art. 16

Type d'installation : Nouvelle Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux :

Début travaux : Fondations avant (après 1.10.81) - Installation électrique avant (après 1.10.81) 1.1.88 RGIE art. 16

Raccordement : Tension 230 V

Protection raccordement 60 A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 x 25 mm²

Inter.gén. : type △ 300mt 63 A

pe électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma: 17

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 21 ; RA: 4 Ohm; RI tot: > 20 MOhm

DESCRIPTION : _____

Var. rétention feuilles ouvrantes

Infractions constatées et/ou notes : Nant, -

note : apparts d'échange, sanitaires, et chauffage non placé

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

le responsable du distributeur

nom : _____

signature : _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 01/12/2009 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

ho ho D. NEAUX

Le directeur,



BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

V. ref.: _____

RAPPORT N°: 40/04/201-15

N. ref.: _____

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue J. J. Marlet, 21

5340 Namur

PROPRIETAIRE: _____

Adresse: _____

DEMANDEUR: _____

Adresse: _____

INSTALLATEUR: _____

Adresse: _____

TVA ou CI: _____

Rue de l'empereur, 6

1300 Louvain

647 988 149

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 65Bureau régional : Bureau régional :
BWDISTRIBUTEUR: Intercommunale Maatschappij
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index: _____

Intercommunale Maatschappij

Compteur n°: _____

Date du contrôle: 01/12/04

Type de contrôle: examen de conformité / visite de contrôle suivant:

RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPST art. 262) (B.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) Intercommunale Maatschappij

Type d'installation: Nouvelle / Extension / Modification / Temporaire / Renforcement; Type locaux: Labellisation

Début travaux: Fondations avant / après 1.10.81 - Installation électrique avant / après 1.10.81 1.1.88 RGIE art. 10

Raccordement: Tension 230 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau, princ.: 4 x 25 mm² Inter.gén.: type A 320 A 63 A

- de électrode de terre: boucle / barres / piquets / conducteur horizontal Schéma: 11

Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 11 RA: 4 Ohm; RI tot > 20 MOhm

DESCRIPTION: _____

Voir schéma feuille suivante

Infractions constatées et/ou notes: Nant, -

note: appareils d'éclairage, sanitaires, et chauffage non placé

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

le responsable du distributeur

nom: _____

signature: _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 01/12/2009 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être remise en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le: _____L'AGENT VISITEUR:
n° + nom + signature

Ho/ho D'INEAUX

Le directeur,